

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE de la SEANCE
du CONSEIL MUNICIPAL du 23 MAI 2020**

Le conseil municipal d'Arnac-la-Poste s'est réuni à la mairie le vingt-trois mai deux mil vingt à 20 heures 30, selon convocation en date du 18 mai 2020, sous la présidence de Mme DRIEUX Sophie, maire. Monsieur LAGORCE Loïc a été désigné comme secrétaire de séance.

Étaient présents : DRIEUX Sophie, POUJAUD Brigitte, GUILLON Jean-Claude, CHANTON Amanda, MARGNOUX Gérard, COURET Patrice, NARDOT Christiane, DUPUIS Sandra, BECHADE Laurent, VINCENT Hélène, BEAUBERT Damien, LAGORCE Loïc, COULON Emilie, JOLY Solange, CAMUS Jean-Luc.

Formant la majorité des membres en exercice.

Membres	15
Présents	15
Représentés	0
Votants	15
Exprimés	15
Pour	15
Abstentions	0
Contre	0

Délibération n° 2020-029 du conseil municipal en vue de l'élection du maire :

Mme DRIEUX Sophie, candidate, ayant obtenu la majorité absolue (15 votants, 14 pours, 1 blanc), a été proclamée maire et a été immédiatement installée dans ses fonctions.

Délibération n° 2020-030 procédant à la création des postes d'adjoints et à l'élection des adjoints :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité à la création de 4 postes d'adjoints.

Ont été élus :

1^{er} adjoint : POUJAUD Brigitte (15 votants, 14 pours, 1 blanc)

2^{ème} adjoint : GUILLON Jean-Claude (15 votants, 13 pours, 1 blanc, 1 voix pour : CHANTON Amanda)

3^{ème} adjoint : CHANTON Amanda (15 votants, 14 pours, 1 blanc)

4^{ème} adjoint : MARGNOUX Gérard (15 votants, 14 pours, 1 blanc)

Délibération n° 2020/031 portant sur les Indemnités de fonction du Maire, des Adjoints et des conseillers Municipaux :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité, d'accepter les propositions du maire.

Les indemnités des : maire, adjoints et conseillers municipaux délégués ou non seront donc portées à compter du 23 mai 2020 :

- 50% du maximum autorisé, pour le maire (soit actuellement : 783, 71 € versés mensuellement)
- 80% de celle allouée au maire, pour chacun des quatre adjoints (soit actuellement 332, 93 € versée mensuellement)
- 65% du maximum autorisé pour les conseillers municipaux délégués (soit actuellement 151, 68 € versés mensuellement).
- 7 indemnités représentant chacune 15% du maximum autorisé aux 7 autres conseillers municipaux (soit 35€ actuellement versés mensuellement).

Les indemnités de fonction des élus suivront l'évolution des traitements de la Fonction Publique. Des crédits prévus à cet effet sont imputés au budget communal à l'article 6531.

Arnac-la-Poste, le 03/06/2020.

Le Maire,

Sophie DRIEUX